

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-008

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**ECONOMIE : DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DURABLE
DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
DE LA ZONE D'ACTIVITES DE L'EGUILLON A LA FERTE-BENARD**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- La Communauté de communes poursuit l'aménagement de la zone d'activités de l'Eguillon à La Ferté-Bernard, afin de renforcer l'attractivité économique du territoire. Cette zone s'inscrit dans la continuité de la ZA de la Cibole, située quant à elle sur la commune de la Chapelle-du-Bois ;
- La Communauté de Communes du Perche Emeraude envisage la mise en œuvre d'une voie verte , dans le but de permettre une continuité écologique, une insertion paysagère qualitative entre ces deux zones d'activités, et assurer une circulation plus sécurisée des salariés de ces deux zones d'activités.

PREND ACTE que des travaux de mises aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales seront prévus pour lever les contraintes techniques liées à l'installation du siège d'une entreprise (SERAC). Des lignes basses et hautes tensions seront déplacées afin de rendre constructibles l'emprise foncière actuelle de la zone d'activités.

EST INFORME des travaux projetés comme suit :

- Déplacement d'une ligne à haute tension par Enedis, concessionnaire du réseau. Ce poste a fait l'objet d'une étude électrotechnique et d'une analyse des réseaux situés à proximité. Le montant des travaux est estimé à 152 873 € HT.
- Les autres travaux, définis dans le cadre d'une assistance à Maitrise d'Ouvrage (cabinet-expert C. BARBIER), s'élèvent à 199 265 € HT. Ils comprennent :
 - o Déplacement et réaménagement d'un fossé au nord-ouest de l'assiette foncière,
 - o Déconnexion et déplacement du réseau d'eau pluviales au nord du terrain,
 - o Pose d'un poste de relevage des eaux usées en limite de propriété,
 - o Enlèvement et repose de candélabres,
 - o Aménagement d'une voie douce avec pose de fourreaux enterrés.

RAPPELLE qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux a été déposée auprès des services de l'Etat (délibération du conseil communautaire du 17 décembre dernier).

PREND ACTE que pour l'ensemble des travaux détaillés ci-dessus, et dans le cadre des thématiques d'Accompagnement de l'attractivité économique des territoires et des Mobilités, une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre du Plan d'Investissement Durable (PID).

Par l'intermédiaire d'une convention, ce plan prévoit une enveloppe globale de 206 324 €. A ce jour, il reste à utiliser un montant de 119 324 €.

APPROUVE la réalisation des travaux tels que présentés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

VALIDE le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Enedis : réseau Basse Tension, Réseau Haute Tension et Branchement	152 873 €	DETR/DSIL (Etat)	105 641 €	30%
Travaux de raccordement : voie douce, éclairage public, fossé, pompe de relevage eaux usées, eaux pluviales	199 265 €	PID (CD 72)	119 324 €	34%
		Autofinancement	127 173 €	36%
TOTAL HT	352 138 €	TOTAL HT	352 138 €	100%

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan d'Investissement Durable.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 28 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU

